

Pour recevoir de plus amples renseignements, veuillez compléter le formulaire ci-dessous et nous le retourner à cette adresse : Mouvement de la Condition Paternelle Valais Case Postale 935 1951 Sion

☒.....

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Localité

No de portable

Courriel@.....

Je voudrais

- devenir membre 50 frs par an
- faire partie du comité
- distribuer vos informations
- faire un don
- apporter une aide quelconque
- prenez contact avec moi

A renvoyer au :

Mouvement de la Condition Paternelle Valais
Case postale 935
1951 Sion

MOUVEMENT DE LA CONDITION PATERNELLE VALAIS (MCP VALAIS)

Faire face aux dettes



Payer ses factures dans les délais est le bon moyen d'éviter des rappels et des frais inutiles. Mais il arrive qu'on ne puisse s'acquitter de son dû aux échéances fixées. Alors que faire quand à la fin du mois il y a plus de factures à payer que d'argent disponible ?

Il faut choisir en priorité les factures qui pourraient engendrer des problèmes pour votre vie de tous les jours (loyer, caisse maladie, électricité, amendes, assurance et impôts de la voiture, etc.). Ensuite, il faut demander des arrangements pour payer les montants importants par acomptes : vous éviterez ainsi les frais de rappel et les poursuites. En prenant les devants, vous évitez aussi que votre facture soit transférée à un bureau d'encaissement ; ces bureaux demandent des frais très élevés, parfois injustifiés et difficiles à contester. Quand vous demandez un arrangement, proposez ce que vous pouvez réellement payer : les créancier-e-s accordent difficilement un nouvel arrangement quand on n'a pas respecté le premier.

N'oubliez pas les impôts dans la liste des paiements à effectuer. Des bulletins de versement pour le paiement de 9 ou 10 (cela dépend des cantons) acomptes provisoires sont envoyés chaque année. Si l'acompte provisoire est trop élevé, vous pouvez demander au Service cantonal des contributions et à votre Commune de payer en 12 acomptes. Comme les impôts sont annuels, essayez d'être à jour pour éviter une mise en poursuite.

Les cartes de crédit et les cartes de client-e-s sont très tentantes lorsqu'on a des difficultés financières. Elles permettent d'acheter aujourd'hui et de payer plus tard. Mais le taux d'intérêt, généralement de 15 % (écrit en tout petit dans les conditions générales), alourdit fortement la facture finale.

Pour éviter d'accumuler du retard dans les paiements, il faudrait si possible mettre de côté chaque mois un peu d'argent pour toutes les factures non mensuelles, tout particulièrement si vos revenus sont bas ou si vous n'avez pas de 13ème salaire. Une facture annuelle d'assurance ménage à fr. 360.- est difficile à payer si l'on a peu d'argent, alors que mettre fr. 30.- de côté chaque mois est supportable. Ne laissez pas vos factures s'accumuler : réagissez pendant qu'il est encore temps.

Le site internet suivant vous fournit de plus amples renseignements : www.dettes.ch

En Valais des personnes compétentes peuvent vous venir rapidement en aide. Cette aide est une foule de conseils. Si vous êtes dans une telle situation prenez rapidement contact avec :

Caritas Valais
19 rue de Loèche/ case postale
1950 Sion 2 Nord,
tél. 027 323 35 02, Fax 027 322 58 07
caritasvs@bluewin.ch
Désendettement Bas-Valais: jmpaladini.caritasvs@bluewin.ch
Schuldenberatung Ober-Wallis: gleiggener.caritasvs@bluewin.ch